Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600206-20251124-89B2025BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 14

Présents : 13
Absents excusés : 1
Délégation : 0

Séance du 24/11/2025

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Monsieur de CHABANNES Alain

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, LE LUEL Rémy, BURBAN Murielle, ISSERT Cécile, LE BRETON Bernard, RENAUD Mickael, FUZEAU Nadine COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, GRU Alain, JOSSE Sandra, NEVE PIQUET Géraldine
Absents excusés : BRAUD Jérémy.
Date de convocation : 14 novembre 2025

Mme FUZEAU Nadine est nommée secrétaire de séance

Annule et remplace la délibération 892025 suite à une erreur matérielle

89B2025	**Subventions associations**

Il est proposé au conseil municipal de verser les subventions aux associations communales, telles que proposées dans le tableau ci-dessous :

	VOTE 2024	VOTE 2025
Comité des fêtes	550€	550€
LA CLAIE FOOTBALL	2650 € dont 800€ d'acompte versé en juin	2650 € dont 800€ d'acompte versé en juin
LA CLAIE BASKET	1750€ dont 600€ d'acompte versé en juin	1650€ dont 600€ d'acompte versé en juin
Association d'échanges-OSE	0€ demande prêt de la salle	0€ demande prêt de la salle
UNC AFN	300€	300€
Société de chasse	350€	400€
Société de chasse pour le piégeage	200€	200€
Apollo VTT	550€	550€
APEL (arbre de noël et trajet piscine)	1800€	1800€
OGEC bourse aux livres		220€
Badminton	100€	150€
Adel	200€	200€
AMAP	0€	0€
TOTAL	8450€	8720€

Monsieur LE BRETON Bernard, Monsieur BUSSON David, Madame BURBAN Murielle, Monsieur MELLIER Arnaud et Mme FUZEAU Nadine ne participent pas aux discussions d'attribution et au vote.
Le conseil municipal, après délibération, adopte à l'unanimité des membres participants au vote- 8 voix POUR-, la répartition des subventions aux associations telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 9.12.2025
Alain de CHABANNES, Maire